



Sapeurs-Pompiers

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 14 juin 2024

MM. GAUDET – PRONO – DURAND - BURGEVIN – DROUET - BRICHARD – MME BELLAIS – M. BOUQUET – CAMMAL -
MMES DURY - FLEURY – M. MALBO – MMES LABADIE – LANSON – M. MESAS - MMES RAVELEAU – SLIMANI -
M. VACHER

- En exercice : 20
- Présents : 20
- Votants : 18
- Pouvoir : 0

DÉLIBÉRATION N° 2024-B16

OBJET : Composition et élections des membres du Bureau autres que le Président

VU Le Code général des collectivités territoriales notamment son article L.1424-27 ;

VU La délibération XVI du Conseil départemental du 15 juillet 2021 relative à l'élection des Conseillers départementaux appelés à siéger au Conseil d'administration du SDIS du Loiret ;

Considérant le décès de M. Alain GRANDPIERRE ;

VU Le rapport n°16 présenté par M. le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours ;

SUR La proposition de M. le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours ;

IL EST DÉCIDÉ : **Pour : 18** **Contre : 0** **Abstention : 0**

Article 1^{er} : Le Bureau du Conseil d'administration est composé comme suit :

- Président : Monsieur Marc GAUDET
- Trois vice-présidents
- Un membre supplémentaire

Article 2 : A l'unanimité, le Conseil décide de ne pas recourir au scrutin secret.

Article 3 : Il est procédé à l'élection, à main levée, du 1^{er} Vice-président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret.

Candidat : Monsieur Philippe VACHER

Premier tour de scrutin :

- nombre de votants : 18

M. Philippe VACHER obtient 18 voix

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le 21/06/2024

ID : 045-284500253-20240614-2024_B16-DE

S²LO

Article 4 : M. VACHER, membre supplémentaire ayant été élu 1^{er} Vice-président, il convient de procéder à son remplacement. Il est procédé à l'élection, à main levée, du membre supplémentaire du Bureau du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Candidat : Madame Ludivine RAVELEAU

Premier tour de scrutin :

- nombre de votants : 18

Mme Ludivine RAVELEAU obtient 18 voix

Article 5 : M. Philippe VACHER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 1^{er} Vice-président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret et est été immédiatement installé.

Article 6 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 7 : Le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Marc GAUDET